



Direction Juridique
Département Droit Public

Senlis, le 12 SEP. 2014

N/Réf. : DJ/GA/14-251

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux
☎ : 03.44.63.77.21.

E-mail : gwenaelle.audoux@sanef.com

**Direction Départementale des
Territoires**

Service de l'aménagement, de l'urbanisme
et de l'énergie

40, rue Jean Racine

60021 Beauvais Cedex

Objet : Révision des Plans d'Occupation des Sols
des communes de Carlepont (60170),
Aumont-en-Halatte (60300), Jaulzy (60350) et
Autheuil-en-Valois (60890).

A l'attention de Madame Christine Poirié

Madame,

Faisant suite à vos courriers des 17 et 18 juillet 2014 et du 25 août 2014, je vous informe que les communes de Carlepont, Aumont-en-Halatte, Jaulzy et Autheuil-en-Valois situées dans le département de l'Oise, ne sont pas traversées par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne la révision des POS sur les communes susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu Maurin

Juriste